ACTE D’ENGAGEMENT

**Marché de service**

**N°251000113**

**POUVOIR ADJUDICATEUR**

**IFREMER**

**OBJET DU MARCHE :**

**Marché d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’opération Sea campus sur le centre Bretagne de l’Ifremer à Plouzané.**

Procédure d’appel d’offre conformément aux articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique

**Ordonnateur : Le Président de l’IFREMER**

**SOMMAIRE**

[1. Article 1 – Contractant(s) 3](#_Toc165907868)

[2. ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE 6](#_Toc165907869)

[3. ARTICLE 3 –DUREE DE VALIDITE ET DELAIS D'EXECUTION 7](#_Toc165907870)

[4. ARTICLE 4 - PAIEMENTS 7](#_Toc165907871)

[5. ARTICLE 6 - ACOMPTE 7](#_Toc165907872)

[6. ARTICLE 7 - AVANCE 8](#_Toc165907873)

1. **Article 1 – Contractant(s)**

**CONTRACTANT UNIQUE**

JE, contractant unique soussigné

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Mail de contact :

Téléphone :

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

**CO-CONTRACTANTS (en cas de groupement)**

**Il appartient aux candidats de compléter cette clause en cochant la solution choisie.**

En cas de groupement, indiquer la forme du groupement :

Groupement solidaire

Groupement conjoint

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement conjoint est solidaire.

**1er contractant**

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

**2ème contractant**

Nom, Prénom :

Qualité :

Société :

Forme juridique :

Siège social (adresse complète)

Immatriculé à l’INSEE :

numéro SIREN :

numéro SIRET :

code d’activité économique principale (APE) :

Immatriculé au registre du commerce du Greffe du Tribunal de (lieu)

sous le n°

Immatriculé au répertoire des métiers de la Chambre des Métiers de (lieu)

sous le n°

M est mandataire du groupement. Pour rappel, en cas de groupement conjoint, le mandataire est obligatoirement solidaire.

A ce titre, le présent acte d’engagement est valablement signé par le mandataire dûment mandaté à cet effet (joindre obligatoirement les pouvoirs des co-traitants habilitant le mandataire à signer l’offre).

**Engagements**

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés

**M’engage (Nous nous engageons) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations aux conditions particulières ci-après, qui constituent l’offre.**

La validité de l’offre est de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est précisé que la signature de l’acte d’engagement par le candidat implique qu’il accepte le contenu de l’ensemble des pièces contractuelles du marché. Les candidats n’ont pas à apporter de compléments ou de modification aux CCTP et au CCAP. Néanmoins, dans le cas où la rédaction du CCTP ou du CCAP leur paraîtrait ambiguë ou anormale, il appartient au candidat de le signaler par écrit au pouvoir adjudicateur.

1. **ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE**

Les modalités de variation des prix sont fixées à l’article 6.4 du CCAP.

La date d’établissement des prix est la date de remise des prix.

Les tranches n°1 et n°2 sont fermes. Les tranches n°3, 4 et 5 sont optionnelles.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Tranches | | Prix € HT | TVA % | Prix € TTC |
| Tranche n°1 | Assistance à la passation du marché de Sea-campus –sélection de 3 groupements. |  |  |  |
| Tranche n°2 | Assistance à la passation des marchés publics de prestations intellectuelles ou de service. |  |  |  |
| Tranche n°3 | Assistance en phase de conception. |  |  |  |
| Tranche n°4 | Assistance lors de l’exécution. |  |  |  |
| Tranche n°5 | Assistance en phase de réalisation des travaux et suivi du parfait achèvement. |  |  |  |
| **TOTAL** | |  |  |  |

1. **ARTICLE 3 – DUREE DE VALIDITE ET DELAIS D’EXECUTION**

La durée de validité du marché couvre la réalisation de l’ensemble des prestations décrites au CCTP. Le marché prend fin à l’achèvement des prestations décrites au CCTP.

Le délai prévisionnel d'exécution du marché est, par parties tranche, de :

|  |  |
| --- | --- |
| Partie technique | Délais d’exécution prévisionnel ***(en mois)*** |
| Tranche n°1 | **9 mois** |
| Tranche n°2 | **2 mois** |
| Tranche n°3 | **10 mois** |
| Tranche n°4 | **21 mois** |
| Tranche n°5 | **12 mois** |

Le point de départ du délai d’exécution de chaque partie technique court à compter de la date de l’ordre de service en prescrivant le commencement.

L’article 4 du CCTP indique les délais d’interventions.

1. **ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit **(sinon joindre RIB)** :

* du compte ouvert au nom de :

à la Banque :

au Centre de Chèques Postaux

au Trésor Public :

* sous le numéro :
* Code guichet :
* Code banque :
* Clé :

Dans le cas d’un groupement, le mandataire devra indiquer si les paiements se feront sur un compte unique ou sur des comptes individualisés et devra fournir une répartition de paiement.

1. **ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE**

**(à prendre obligatoirement en compte en cas de sous-traitance envisagée dès la présentation de l’offre)**

Nom du sous-traitant :

(Raison sociale – forme juridique - adresse – nom du responsable…)

Nature des prestations sous-traitées :

Montantdes sommes à payer directement au sous-traitant :



Montant TTC en lettres :

Forme des prix :

Le sous-traitant devra fournir les pièces justificatives (sociales et fiscales) ainsi que ses capacités professionnelles et financières conformément à l’article 10 du règlement de la consultation.

Dans le cas où la partie sous-traitée est supérieure à 600 € TTC, le sous-traitant a droit au paiement direct.

L’acte d’engagement constitue une demande d’acceptation du sous-traitant concerné et d’agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

1. **ARTICLE 6- AVANCE**

Le marché prévoit le versement d’une avance du titulaire dans les conditions définies à l’article 7.1 du CCAP.

Le titulaire demande à bénéficier de l'avance.

Le titulaire ne demande pas à bénéficier de l'avance.

Fait en un seul original,

A , le

**SIGNATURES :**

Dans le cas d’un groupement unique :

**Dans le cas d’un groupement :**

**(signatures de chacun des co-contractants ou signature du mandataire si celui-ci est habilité à signer au nom du groupement (joindre obligatoirement le ou les pouvoirs)**

A PLOUZANE

est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Pour le Président,